

**Service instructeur**  
Service du Patrimoine  
et du Droit des Sols

N° 5<sup>e</sup>/59-07

**Service consulté**

**VENTE DE L'ANCIENNE STATION D'ETALON DE NEUF-BRISACH**

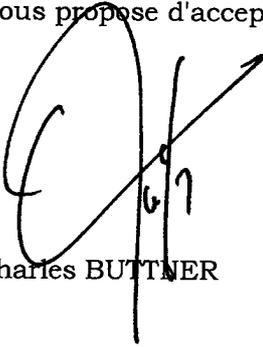
Résumé : *le présent rapport a pour objet d'approuver la vente d'une propriété départementale désaffectée à NEUF-BRISACH au profit de la commune, au prix de 15 000 €.*

Par acte du 7 octobre 1930, le Département du Haut-Rhin a acquis une propriété à NEUF-BRISACH, qui a ensuite été utilisée par le Service des Haras de Strasbourg pour une station d'étalons. La commune de NEUF-BRISACH sollicite la vente à son profit de cette propriété, désaffectée depuis plusieurs années et en mauvais état ; elle souhaite y développer un projet équestre à vocation touristique.

Il s'agit d'une emprise située Place de la Porte de Strasbourg, cadastrée sous section 2, parcelle n° 159 d'une superficie de 2,71 ares. Le terrain est surbâti d'une construction comprenant une remise à fourrage, un petit bureau, une salle de monte et une écurie avec un couloir qui desservait 6 box à chevaux démontables, le tout d'une surface de 182 m<sup>2</sup>.

Par avis prorogé du 12 juillet 2006, France Domaine a évalué la valeur vénale de cette propriété à 18 000 €. En considération de l'aspect touristique du projet soutenu par la commune de NEUF-BRISACH et des travaux d'entretien effectués par la municipalité de NEUF-BRISACH dans cette propriété départementale, je vous propose d'accepter la vente de ce site au profit de la commune au prix de 15 000 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

  
Charles BUTTNER